
MON PROJET BÉNÉFICIE DE FINANCEMENTS EUROPÉENS DANS LE CADRE D'INTERREG ALCOTRA 2014-2020, COMMENT LE FAIRE SAVOIR ?

MES OBLIGATIONS D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION 2014-2020 POUR LE PROGRAMME INTERREG V-A FRANCE ITALIE ALCOTRA

Si mon projet bénéficie de financements européens, **je dois le faire savoir** et respecter certaines obligations.

Ce document présente les obligations minimales à respecter, mais vous êtes encouragés à communiquer et à informer largement, tout au long de votre projet, sur ces financements.



Fonds européen de développement régional
Fondo europeo di sviluppo regionale



UNION EUROPÉENNE
UNIONE EUROPEA

1

COMMENT MENTIONNER L'UNION EUROPÉENNE DANS MES OUTILS DE COMMUNICATION ET D'INFORMATION ?

En utilisant le logo Interreg ALCOTRA, le drapeau et la mention de l'Union européenne doivent être toujours clairement visibles et lisibles. La mention du FEDER (Fonds européen de développement régional) doit être également indiquée.

Cela signifie que le logo Interreg ALCOTRA dans l'ensemble doit être clairement visible et lisible.

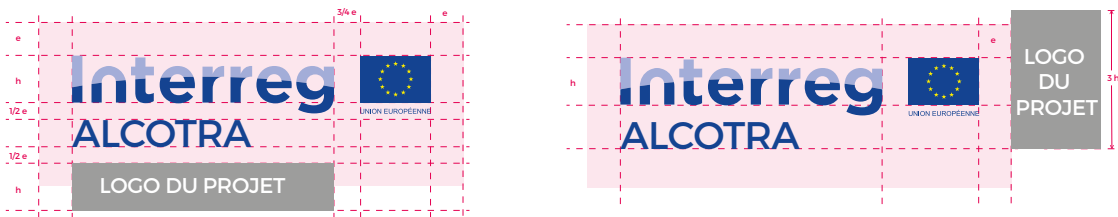


2

COMMENT UTILISER LE LOGO INTERREG ALCOTRA ?

J'AI 2 POSSIBILITÉS :

1. Je peux apposer le nom et le visuel de mon projet à côté du logo.



2. Je peux incorporer le nom de mon projet directement dans le logo Interreg ALCOTRA.

Dans ce cas, j'utilise le code couleur de la thématique concernée pour indiquer le nom de mon projet comme illustré ci-dessous :



Recherche et innovation



Objectif Thématique	Objectif spécifique	Pantone	Hexa	CMJN CYAN / MAGENTA JAUNE / NOIR	RVB ROUGE / VERT / BLEU
OT 1	OS 1.1	109 U	#fd0608	0/24/93/0	253/198/8
OT 4c	OS 1.2	347 U	#159961	81/13/76/1	21/153/97
	OS 3.3				
OT 5	OS 2.1	206 U	#e34063	4/86/43/0	227/64/99
	OS 2.2				
OT 6	OS 3.1	382 U	#98c222	49/0/99/0	52/194/34
	OS 3.2				
OT 9	OS 4.1	513 U	#a36298	43/70/12/0	163/98/152
OT 10	OS 4.2	515 U	#e0a6cc	11/44/0/0	224/166/204

Economie à basse émission de carbone



Lutte contre le changement climatique



Environnement et utilisation efficace des ressources



Inclusion sociale



Education et formation professionnelle



3

COMMENT INFORMER LE PUBLIC PENDANT LA RÉALISATION DE MON PROJET ?



SI J'AI UN SITE INTERNET

Je mets en ligne une description du projet soulignant le soutien financier que j'ai reçu de l'Union Européenne.



J'INFORME TOUS LES PARTICIPANTS QUE LE PROJET A ÉTÉ FINANCÉ PAR L'UNION EUROPÉENNE

Cette information figure notamment sur tous les documents de mise en œuvre du projet (invitation, attestation de participation...).



AFFICHAGE

Je place dans un endroit bien visible du public, à l'entrée des bureaux ou du bâtiment par exemple, une affiche minimum A3 présentant le projet et mentionnant le soutien financier européen.

4

QUELLES CONSIGNES TECHNIQUES DOIS-JE RESPECTER ?



TEXTE

J'écris en toutes lettres le terme « Union européenne », sans italique, ni soulignement, ni aucun autre effet.

J'utilise une des polices suivantes : Arial, Auto, Calibri, Garamond, Trebuchet, Tahoma, Verdana, Ubuntu. La taille des caractères doit être proportionnée à la taille du drapeau, sans empiéter dessus.



COULEURS

J'utilise toujours le drapeau européen en couleurs, sauf impossibilité technique justifiée. Dans ce cas, le drapeau de l'UE est blanc avec des étoiles noires et non gris avec des étoiles blanches, donc je n'imprime pas en noir et blanc le drapeau en couleurs.

Le nom de l'Union européenne est écrit en noir, blanc ou Reflex Blue.



PLACEMENT

Je place logo Interreg ALCOTRA et la mention de l'Union européenne dans des endroits bien visibles, dans une taille adaptée au format du matériel ou du document.



SUR INTERNET

Je place le logo Interreg ALCOTRA et la mention du financement de manière visible en page d'accueil. Je décris le projet de façon claire (finalité, résultats, soutien financier UE).



AUTRES LOGOS

Si je dois apposer d'autres logos, le drapeau européen, à l'intérieur du logo Interreg ALCOTRA, doit avoir une dimension a minima égale à celle des logos des partenaires.



CAS PARTICULIER



500 000 €

MON PROJET (INFRASTRUCTURE, CONSTRUCTION, ACHAT DE MATÉRIEL) BÉNÉFICIE DE PLUS DE 500 000 EUROS

- Pendant la mise en œuvre (travaux...), j'appose bien en vue du public un panneau d'affichage temporaire.
- Dans les 3 mois qui suivent l'achèvement des travaux, j'appose une plaque ou un panneau permanent en un lieu bien visible du public.

Les panneaux temporaires et permanents et/ou les plaques doivent mentionner :

- le nom du projet et son objectif principal ;
- le logo Interreg ALCOTRA

Ces mentions doivent occuper au moins 25 % de la surface de la plaque ou du panneau.



RESSOURCES

- **Pour télécharger les logos Interreg ALCOTRA :**
www.interreg-alcotra.eu
- **Pour télécharger les icônes des objectifs thématiques :**
http://www.interact-eu.net/new_newsletter/interreg_brand_promotional_video/513/17775

SOURCES

- Article 115, 116 et 117 et annexe XII du chapitre II dédié à l'information et communication du règlement (UE) n°1303/2013 du 17 décembre 2013
- Chapitres I et II du Règlement d'exécution n°821/2014 de la Commission du 28 juillet 2014
- « INTERREG Brand design manual – full brand integration » édité par le Programme INTERACT : http://www.interact-eu.net/new_newsletter/interreg_brand_promotional_video/513/17775

AUVERGNE – Rhône-Alpes*

Autorité de gestion, Programme Interreg ALCOTRA 2014-2020

CONTACT :

Secrétariat Conjoint
du Programme de Coopération Territoriale INTERREG V-A - Italie France ALCOTRA 2014-2020
alcotra-secretariatconjoint@auvergnerhonealpes.eu

* Signature provisoire : le nom de la Région sera fixé par décret en Conseil d'État avant le 1^{er} octobre 2016 après avis du Conseil régional.